Image not found or type unknown

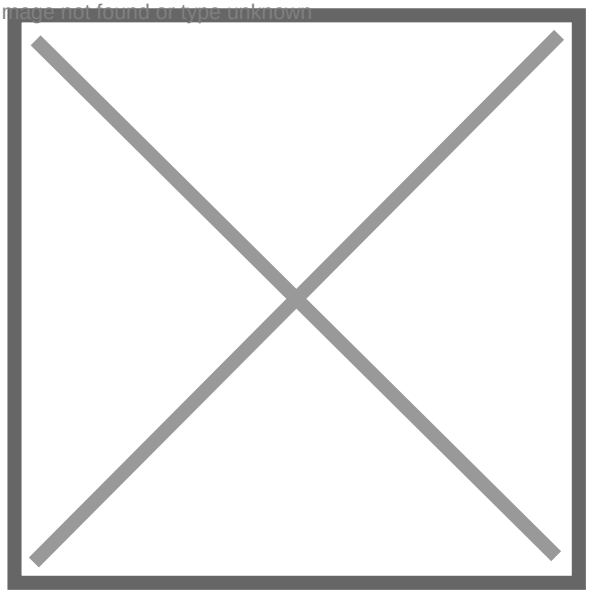

J'ai déménagé loin de ma fille

Par **Chiranjiv**, le **28/04/2011** à **18:52**

Bonjour,
je viens poser une question car je suis totalement perdu.
Je vais tacher de résumer au mieux ma situation.
Je suis séparé de la mère de ma fille depuis 2003, ma fille est aujourd'hui agée de 11 ans.
Nous sommes allés, ensemble et d'un commun accord, voir le juge en 2004 pour officialiser le droit de garde et le montant de la pension alimentaire que je verse.
Notez que mes ressources ont considérablement diminuées depuis cette époque et que je tiens tant que possible à verser le même montant, malgré quelques fin de mois impossibles à boucler.
Tout se passait presque bien jusqu'à présent, quelques petits désaccords de temps à autres mais rien de méchant, bref, nous entrenions des relations de parents que je juge très acceptables pour des parents séparés.
Aujourd'hui, ma concubine et moi même avons fait le choix de partir de la région de Marseille (ou réside donc ma fille), pour aller vivre dans le Lot & Garonne pour des raisons qui nous sont propres.
J'en ai parlé à la maman de ma fille à qui j'ai bien dit que j'aurais peut être peine à exercer mon droit d'hébergement durant le mois d'Avril, il nous faut un petit délai pour s'installer, trouver un logement et un emploi pour recevoir la choupette dans les meilleures conditions possibles. Je lui ai demandé s'il lui était possible de mener notre fille à l'aéroport de Marignane lors de "mes week-end et vacances" afin qu'elle puisse venir chez nous, tout ceci bien entendu à mes frais.
Aujourd'hui, elle me reproche, sans le dire directement car elle ne communique que par texto, de ne pas m'intéresser à ma fille, elle me dit que je verrais bientôt le juge pour prendre connaissance du nouveau jugement.
Je ne suis pas le meilleur papa du monde, mais je fais tout ce que je peux pour ma fille, pas assez au gout de sa mère, j'essaie pourtant d'être arrangeant quand je peux, tout comme elle l'était aussi jusqu'a maintenant.

En décembre, je lui ai demander de faire faire une carte d'identité à notre fille en vue de prendre l'avion (obligatoire), elle m'a répondu :"pas de soucis", celle ci étant gratuite, je ne me suis fais aucun soucis pour cette pièce d'identité qui n'est qu'une simple formalité à délivrer, tout en étant plus pratique à faire de son coté. Nous sommes fin Avril, toujours pas de pièce d'identité... (volontaire ou pas, je ne sais pas). Elle ne peut donc pas prendre l'avion. Aujourd'hui, je suis loin de ma fille, j'ai peur qu'elle n'essaie de m'empêcher de la voir. Que faire?
Cordialement
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés